



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

---

SERVICES A LA POPULATION  
ATELIER A SPECTACLE

### Opération « Lycéens et création contemporaine » - approbation de la participation au dispositif et approbation de la création d'un tarif dédié pour la saison 2022/2023

Rapporteur : Damien STEPHO

N°2022-239

---

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	75
Nombre de pouvoirs	11
Votants	86
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

#### Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LAMULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-ROUBOTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN

(GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE- MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES- JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR- AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL- MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ;

Étaient absents excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE- CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX- SUR-EURE)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN- DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillipe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

## Il a été exposé,

L'opération « Lycéens et création contemporaine » est soutenue conjointement par la Région Centre-Val de Loire, l'Académie d'Orléans-Tours, et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

L'objectif de cette opération est d'inciter les élèves à découvrir des formes de création contemporaine relevant de la mise en scène, la chorégraphie, l'écriture ou un autre domaine d'expression artistique. Toutes les classes de lycée d'enseignement général, technologique et professionnel sont concernées.

Cette opération contribue ainsi à la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève participant.

Le coût (billetterie, transport des élèves, formation des professeurs) est intégralement supporté par la DRAC, le Conseil régional Centre-Val de Loire et l'Académie d'Orléans-Tours. Les réservations des transports sont à la charge de l'établissement.

L'Atelier à spectacle, soucieux de permettre un renouvellement de ses publics et d'offrir une accessibilité maximale à la jeunesse, souhaite soutenir le développement des pratiques culturelles des lycéens en :

- faisant la promotion de sa programmation culturelle et artistique auprès des établissements scolaires, des enseignants, et des jeunes ;
- accueillant les jeunes spectateurs avec une attention particulière leur permettant à l'issue des spectacles de rencontrer les créateurs.

Il est proposé de créer un tarif spécifique de 9 euros pour les lycéens bénéficiant de cette opération dans l'objectif d'accueillir un nombre plus important d'élèves au regard des enveloppes stables des partenaires institutionnels.

Par cette politique tarifaire exemplaire, il s'agit de renforcer la démocratisation culturelle et d'encourager les jeunes à fréquenter les établissements culturels et notamment l'Atelier à spectacle.

Le tarif suivant est donc créé (les autres tarifs étant inchangés) :

Les tarifs individuels	Proposition tarifs 2022/2023
Lycéens bénéficiant du dispositif « Lycéens et création contemporaine »	9€

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la participation de la Communauté d'agglomération à l'opération « Lycéens et création contemporaine » ;

**ARTICLE 2 APPROUVE** le tarif de 9 € dédié aux lycéens bénéficiant de ladite opération ;

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération dans le cadre de la mise en place du dispositif « Lycéens et création contemporaine ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :11/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Dreux, le 11 octobre 2022**



**Gérard SOURISSEAU**  
**Président**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220926-2022-239-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Notification : 12/10/2022